

Délibération n° 2020-02-003 du 06 février 2020

Approbation du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) de France compétences pour la période 2019-2022

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8

Après en avoir délibéré le 06 février 2020,

Décide :

Article 1

Le Conseil d'administration approuve le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) de France compétences pour la période 2019-2022.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 6 février 2020

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jérôme TIXIER

